Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 21 janvier 1980

visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de sage-femme et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

(80/154/CEE)

(JO L 33 du 11.2.1980, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005	L 255	22	30.9.2005

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1980L0154:20040501:FR:PDF